

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2013**SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012.....	3
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012.....	4
<i>Madame le Maire</i>	5
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	6
<i>Madame le Maire</i>	13
Sylvette RIMBAUD	13
Nicolas MARJAULT.....	13
Rose-Marie NIETO.....	13
<i>Madame le Maire</i>	13
Rose-Marie NIETO.....	13
Jean-Claude SUREAU.....	13
Rose-Marie NIETO.....	14
<i>Madame le Maire</i>	14
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT - EXERCICE 2012. 15	
<i>Madame le Maire</i>	16
Jérôme BALOGE.....	16
<i>Madame le Maire</i>	16
Jérôme BALOGE.....	16
<i>Madame le Maire</i>	16
Marc THEBAULT	16
<i>Madame le Maire</i>	16
ORGANISMES EXTÉRIEURS – COMITÉ DE SUIVI DE SITE (CSS) SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ENTREPRISE SIGAP OUEST - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT.....	17
<i>Madame le Maire</i>	18
Marc THEBAULT	18
<i>Madame le Maire</i>	18
Alain BAUDIN	18
COMPTE DE GESTION 2012 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....	19
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....	20
Pilar BAUDIN	21
Alain PIVETEAU	21
Alain BAUDIN	25
Jérôme BALOGE.....	27
Alain PIVETEAU	28
Nicolas MARJAULT.....	30
Alain BAUDIN	31
Jérôme BALOGE.....	32
Amaury BREUILLE.....	32
Frank MICHEL.....	33
Patrick DELAUNAY	34
Jean-Louis SIMON	35
Marc THEBAULT	36
Jérôme BALOGE.....	36
<i>Madame le Maire</i>	37
Christophe POIRIER	37
Amaury BREUILLE.....	38
Alain PIVETEAU	38
Jérôme BALOGE.....	39
Alain PIVETEAU	39
<i>Madame le Maire</i>	40
Gaëlle MANGIN.....	41
<i>Madame le Maire</i>	41
AFFECTATION DE RÉSULTATS 2012 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....	42

TRANSMISSION DU FICHIER DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA CCI DEUX-SÈVRES AU TITRE DE LA RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE NIORT	126
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE D'ANTES	127
ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN EN SÈVRE, POUR PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ (CD 257 ET 258).....	128
CESSION À HSDS DE TERRAINS POUR RÉSIDENTIALISATION D'UN IMMEUBLE DANS LE CADRE DU PRUS - RUE LAURENT BONNEVAY	129
CESSION D'UN TERRAIN RUE JOLIOT CURIE	130
REQUALIFICATION DES HALLES DE NIORT – PHASE 3 RUE BRISSON - LOT 2 'MENUISERIES EXTÉRIEURES ACIER' - ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	131
CENTRE TECHNIQUE PROPRETÉ URBAINE – ACHAT D'UNE BALAYEUSE COMPACTE DE VOIRIE	132
<i>Frank MICHEL</i>	133
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	133
<i>Amaury BREUILLE</i>	133
<i>Madame le Maire</i>	133
74-78 RUE DE L'YSER - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE NIORT À LA RECONSTRUCTION D'UN MUR DE CLÔTURE MITOYEN.....	134
GROUPES SCOLAIRES JEAN JAURÈS ET LOUIS PASTEUR - INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES SUR LES BÂTIMENTS DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE NIORT - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ.....	135
ACCEPTATION PAR LA VILLE DE NIORT DU LEGS DE MONSIEUR PIERRE MEROCHENICK	137
<i>Frank MICHEL</i>	138
<i>Jérôme BALOGE</i>	138
<i>Madame le Maire</i>	138
INSTALLATION D'UN STUDIO DE FRANCE 3 À NIORT - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT	139
ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT - CONVENTION N°8 D'AVANCE DE TRÉSORERIE	140
<i>Madame le Maire</i>	141
<i>Jérôme BALOGE</i>	141
<i>Madame le Maire</i>	141
<i>Jérôme BALOGE</i>	141
<i>Madame le Maire</i>	141
<i>Alain BAUDIN</i>	141
<i>Madame le Maire</i>	141
<i>Alain BAUDIN</i>	142
<i>Jérôme BALOGE</i>	142
<i>Madame le Maire</i>	142
<i>Alain PIVETEAU</i>	142
<i>Jérôme BALOGE</i>	143
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	143
ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (RÉALISATIONS 2012 - PRÉVISIONS 2013).....	145
<i>Madame le Maire</i>	147
CONVENTION D'OBJECTIFS - L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET SERVICES POUR LES JEUNES - MAISON DE L'EUROPE	148
SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) - SOLDE	150
<i>Madame le Maire</i>	151
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	151
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	151
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	151
<i>Madame le Maire</i>	151
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	151

Jean-Claude SUREAU	151
Elisabeth BEAUVAIS	151
Madame le Maire	151

SUBVENTIONS - CONVENTION D'OBJECTIFS - ASSOCIATIONS ENGAGÉES DANS L'AIDE ALIMENTAIRE . 152

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ ENVERS LES
PERSONNES AGÉES..... 154**

Annie COUTUREAU	155
Madame le Maire	155

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 juin 2013

Président :**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD****Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Emmanuel GROLLEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Amaury BREUILLE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Procès-verbal n° Pv-2013-4

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Procès-verbal n° Pv-2013-5

Direction du Secrétariat Général**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

RETOUR SOMMAIRE**Frank MICHEL**

Il s'agit pour le Centre Technique de Propreté Urbaine de l'achat d'une balayeuse compacte de voirie.

Elisabeth BEAUVAIS

Je ne sais pas si elle balayera aussi les excréments des chiens mais je trouve que cette Ville en ce moment, le centre ville que vous avez, enfin qui a été refait, la place du Temple etc...C'est agréable mais alors il faut vraiment regarder là où on met les pieds et il faudrait verbaliser parce que franchement, il y a de l'incivisme plus-plus depuis que c'est fini, et ce n'est vraiment pas du tout à l'honneur de notre Ville. Là, on ne peut être que d'accord, je pense et vous pouvez le constater comme nous.

Amaury BREUILLE

Première chose : Je pense que sur les aménagements neufs, comme ils sont à plat et que les revêtements sont clairs, il y a un premier effet, c'est qu'on a voit peut-être plus les déjections canines qui peuvent se trouver sur l'espace public. Le plus important c'est qu'on lance à la fin de ce mois un programme de prévention propreté notamment sur ce sujet des déjections canines mais aussi sur les mégots et sur les différents types de salissures : chewing-gums, papiers gras etc...Donc je vous invite à participer, à relayer ce programme de prévention, ce qui peut être utile.

Madame le Maire

Bien, mais ceci dit, vous avez raison, ce sont des problèmes d'incivisme de nos concitoyens. On voit de plus en plus de gens qui font attention, mais malheureusement, pour certains, non. La démarche de propreté urbaine commencera, il y aura des spots au CGR sur les trois thèmes qui ont été retenus : mégots comme l'a dit Monsieur BREUILLE, crottes de chiens et chewing-gums, parce que les chewing-gums ça fait un dégât monumental, au sol en particulier. Donc il y aura des spots pendant un mois et on aura aussi à vous proposer des actions concrètes et les gens ne pourront pas dire qu'ils ne sont pas équipés pour mettre et leurs mégots et les crottes de leurs chiens. On délivrera le programme, qui n'est pas tout à fait calé, dans les jours qui viennent. Ceci dit, même si ce n'est pas pour nous rassurer, toutes les villes ont ces problèmes avec les crottes de chiens et les mégots de cigarettes. Monsieur Jacques TAPIN pourrait en parler – il fait partie de la commission sur la propreté urbaine, les questions sont les mêmes, les problématiques sont les mêmes, c'est du travail quotidien à répéter et on s'aperçoit, Madame BEAUVAIS, que quand on verbalise ça ne change pas grand-chose : Il faut retrouver les chiens qui ont fait leurs besoins, quelquefois ce n'est pas facile, ils sont partis depuis longtemps, c'est quelque chose qui ne marche pas très bien.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-262

Direction Patrimoine et Moyens**74-78 RUE DE L'YSER - PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA VILLE DE NIORT À LA
RECONSTRUCTION D'UN MUR DE CLÔTURE
MITOYEN**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'un mur de clôture mitoyen situé 74 rue de l'Yser avec Madame BAUDIN Claire et Monsieur BOINIER Olivier. Ce mur en pierre, d'une longueur d'environ vingt mètres de long sur deux mètres de haut, est aujourd'hui particulièrement dégradé et s'est effondré en partie lors de récentes averses.

Afin de limiter le coût financier pour les deux parties, les propriétaires mitoyens ont proposé de prendre en charge directement la reconstruction du mur en parpaings enduit sur les deux faces. Monsieur BOINIER est en effet maçon de profession.

Il ressort de ces travaux un coût d'achat des matériaux par Monsieur BOINIER d'un montant total de 2 715,08 €

Le mur de clôture étant mitoyen, il est proposé que la Ville de Niort prenne en charge 50 % du montant cité ci-dessus soit la somme de 1 357,54 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le paiement à Madame BAUDIN Claire et Monsieur BOINIER Olivier, domiciliés 78 rue de l'Yser, la somme de 1 357,54 € au titre de la prise en charge directe de la reconstruction d'un mur mitoyen avec la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

Direction Patrimoine et Moyens**GROUPES SCOLAIRES JEAN JAURÈS ET LOUIS PASTEUR - INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES SUR LES BÂTIMENTS DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE NIORT - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort s'est engagée à travers la démarche Cit'ergie et son Plan Climat Energie Territorial à promouvoir le développement des énergies renouvelables sur son territoire et à l'échelle de son patrimoine, afin de participer à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et régionaux de lutte contre le changement climatique (20 % d'énergie renouvelable en 2020).

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) a réalisé pour la Ville de Niort, une étude de potentiel photovoltaïque. Cette dernière a permis d'identifier dix-neuf sites favorables.

Deux sites ont été retenus pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ces équipements :

- le groupe scolaire Jean Jaurès : 124 panneaux d'une puissance de 31kWc pour une surface d'environ 210 m² ;
- le groupe scolaire Louis Pasteur : 144 panneaux d'une puissance de 36kWc pour une surface d'environ 240 m².

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN), et les communes : d'Amuré, du Bourdet, du Vanneau-Irleau, de Saint-Georges-de-Rex, de Thorigny, de Villiers en Plaine, de Vouillé, de Saint-Maxire, de Saint-Gelais et Niort ont constitué un groupement de commandes pour la passation de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de différents équipements.

Les marchés ont été notifiés par la CAN, coordonnateur du groupement, le 6 février 2013 au groupement AUGER Jean Paul et CECI 79.

Pour la commune de Niort, le montant des travaux s'établit à 153 760,80 € HT décomposé de la manière suivante :

- groupe scolaire Jean Jaurès : 73 220,47 € HT ;
- groupe scolaire Louis Pasteur : 78 540,33 € HT.

Il s'avère :

- qu'une erreur apparaît au niveau du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dans le détail des missions relevant de l'entreprise titulaire. L'étude technique de type L + LE doit être supprimée du marché soit une moins-value de 1 425,00 € HT. Cette prestation sera directement commandée par le SPIC « énergies renouvelables » auprès d'un bureau de contrôle.
- qu'une implantation du local onduleurs prévue initialement au marché doit être modifiée suite au projet d'extension des sanitaires de l'école élémentaire Jean Jaurès. Cette modification de prestation entraîne une plus value de 810,14 € HT.
-

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, la modification de prestations initiales nécessitent l'établissement d'un avenant.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-264

Direction Patrimoine et Moyens**ACCEPTATION PAR LA VILLE DE NIORT DU LEGS
DE MONSIEUR PIERRE MEROCHENICK**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Monsieur Pierre MEROCHENICK est décédé le 6 novembre 2012 à Niort. Il a, par testament en date du 14 décembre 2010, institué pour légataire universel la Ville de Niort pour 40 % de ses biens à l'exception des meubles et du matériel informatique.

La succession se compose de :

Actif immobilier

Une maison d'habitation à Niort, sise 35 rue du Clou Bouchet, cadastrée section DM n°294 pour une superficie cadastrale de 80ca. Cette maison est estimée, par le notaire en charge de la succession, à 50 000,00 €

Actif Bancaire

- différents comptes à la Caisse d'Epargne pour un montant total de 120 756,05 € ;

- contrats d'assurance vie dont le total des primes versées s'élève à 104 474,50 €

Le montant total de l'actif est donc de 275 230,55 €, soit pour la Ville un montant prévisionnel de 110 092,22 €

Passif

Il correspond à divers factures (eau, téléphone, impôts...) pour un montant total de 1 553,25 €

Ce legs n'est assorti d'aucune condition et charge.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir, conformément à l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales :

- accepter le legs de Monsieur Pierre MEROCHENICK constatant que l'actif se monte largement supérieur au passif et qu'il n'est grevé d'aucune charge pour la commune ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant.

La Ville de Niort supportera tous les frais pouvant en découler.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

RETOUR SOMMAIRE**Frank MICHEL**

Il s'agit d'accepter un legs qui a été fait par Monsieur Pierre MEROCHENICK récemment. Monsieur Pierre MEROCHENICK disposait d'une maison et d'un compte en banque, vous avez les détails et on bénéficiera si vous l'accepter de 40% de ce legs, ce qui représente un montant total, en comptant la valeur de la maison au prix des domaines, de l'ordre de 110 000 euros, aucune contrepartie demandée par ce légataire.

Jérôme BALOGÉ

Je voudrais savoir si ce Monsieur avait donné une destination particulière ou avait des intentions particulières.

Madame le Maire

On vient de dire que non, vous n'avez pas écouté Monsieur BALOGÉ.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-265

Direction Animation de la Cité**INSTALLATION D'UN STUDIO DE FRANCE 3 À NIORT
- MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de sa séance du 2 avril 2012, le Conseil municipal a approuvé l'installation d'un studio de France 3 à l'Acclameur, son plan de financement prévisionnel à hauteur de 120 000 € HT, ainsi que des demandes de financement à hauteur de 1 tiers chacun auprès de la Communauté d'agglomération de Niort et du Conseil général des Deux Sèvres.

Cependant, la réalisation des travaux et acquisitions met en évidence un coût moindre aux prévisions. En l'occurrence, le coût final s'élève à 71 027,26 € HT, décomposé ainsi :

Dépenses HT		Participations HT	
Travaux	50 296,09	Ville de Niort	23 675,75
Matériel	20 731,16	Communauté d'agglomération de Niort	23 675,75
		Conseil général des Deux Sèvres	23 675,75
Total	71 027,26	Total	71 027,26

Pour ajuster les participations des partenaires, il y a lieu de remplacer le tableau de financement prévisionnel par celui-ci, et de les informer.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le plan de financement définitif des travaux d'installation du studio France 3 dans les locaux de l'Acclameur à Niort ;

- autoriser Madame le Maire à rédiger tous actes auprès des partenaires et à recevoir les financements ajustés.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-266

**Direction Développement Urbain,
Habitat****ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE
D'AMÉNAGEMENT - CONVENTION N°8 D'AVANCE
DE TRÉSORERIE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 24 juin 2005, la Ville de Niort a confié la réalisation de la ZAC « Pôle Sports » à la SEM Deux-Sèvres Aménagement, selon les stipulations d'une Convention Publique d'Aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Dans cette convention, il est prévu à l'article 16.7, la possibilité de versement d'une avance de trésorerie effectuée par le concédant au concessionnaire, au bénéfice de l'opération d'aménagement de la ZAC « Pôle Sports » dont la réalisation lui a été confiée.

Aujourd'hui, afin d'assurer la gestion administrative et financière de l'opération et conformément à l'article L. 1526-2, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales qui offre la possibilité de versement d'une avance de trésorerie effectuée par le concédant au concessionnaire au bénéfice de l'opération d'aménagement dont la réalisation lui a été confiée dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement, il convient de consentir une nouvelle avance de trésorerie à Deux-Sèvres Aménagement de 1 400 000 € destinée à couvrir les dépenses générées par les missions prévues à l'article 2 de la Convention Publique d'Aménagement.

Plus spécifiquement, ces 1 400 000 € d'avance de trésorerie correspondent à un soutien temporaire du concédant au développement économique de la ZAC dans l'attente de la commercialisation effective des terrains.

L'avance de trésorerie consentie pour une durée de 1 an dans le cadre de la présente convention ne donnera pas lieu à versement d'intérêts au profit du concédant. Les produits qu'elle pourrait générer resteront acquis à l'opération.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver, en application de l'article L. 1523-2, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement à Deux-Sèvres Aménagement d'une avance de trésorerie de 1 400 000 € suivant les conditions contenues dans la convention n°8 d'avance de trésorerie à l'opération d'aménagement ZAC Pôle Sports ;
- autoriser Madame le Maire à signer la convention n°8 d'avance de trésorerie.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

RETOUR SOMMAIRE**Madame le Maire**

Il s'agit de la convention d'avance de trésorerie, que j'avais confondue avec la délibération précédente. Vous souhaitez qu'on revienne dessus ? Elle porte sur le compte rendu annuel de la collectivité, ce qu'on appelle le CRAC. Nous prenons acte, il n'y a pas de vote.

Jérôme BALOGÉ

J'aimerais connaître deux choses, en savoir un peu plus sur l'état de commercialisation des terrains et puis d'autre part je m'interroge puisque on a des rachats de terrains à des entreprises qui existent sur le secteur, qui font que les montants sont sensiblement plus élevés alors même que je m'interroge sur les critères de réception des entreprises sur la ZAC Pôle Sports : Puisque le RSI s'est installé sur la ZAC, pourquoi est ce que d'autres sont amenés à la quitter, quels sont véritablement aujourd'hui les critères ? Est-ce que là aussi il n'y a pas deux poids et deux mesures, c'est un peu trouble dans mon esprit mais je ne doute pas qu'une fois encore, vous allez m'éclairer.

Madame le Maire

Dans le CRAC vous avez tous les documents qui vous permettent de voir où on en est de l'état de la commercialisation.

Jérôme BALOGÉ

Mais on n'a pas de perspectives en terme d'entreprises qui s'implantent précisément...

Madame le Maire

Il y a des terrains que DSA rachète, après mais on se sait pas forcément quelles entreprises seront dessus. Là, on travaille avec une grosse entreprise qui va certainement venir s'installer, il y a aussi les transactions, je pense, qui vont commencer avec la Communauté d'Agglomération pour la piscine donc les critères de vente des terrains ne sont pas les mêmes selon les vendeurs et les acheteurs, ce qui me paraît judicieux.

Alain BAUDIN

Juste une question : Dans la mesure où vous avez les manettes aussi à la Communauté d'Agglomération, est-ce que le moment ne serait pas venu pour que cette ZAC devienne communautaire ?

Madame le Maire

C'est en réflexion puisque vous savez qu'avec l'élargissement de la Communauté d'Agglomération nous allons revoir un certain nombre de compétences. Alors après, il faut convaincre et vous savez que l'histoire de cette Communauté d'Agglomération et de la Ville de Niort pèse encore très lourd sur un

certain nombre de personnes, malheureusement, mais avec votre aide et l'aide de tous je pense qu'on y parviendra, parce qu'il faut y aller avec précaution.

Alain BAUDIN

Surtout s'il y a une piscine.

Jérôme BALOGÉ

On parle de Décathlon, on parlait d'une entreprise, d'une piscine, on a l'impression qu'on a un peu de mal à vendre les terrains, non ? Ça avance comme vous le voulez ?

Madame le Maire

Je n'ai pas le sentiment qu'on ait du mal à vendre les terrains...pourquoi vous riez ? Ecoutez, je trouve que vous êtes à la limite de l'impolitesse, je vous le dis comme ça, je crois qu'il y a des attitudes à avoir et d'autres à ne pas avoir. Je ne comprends pas ce que vous dites et je ne ricane pas, moi !

Alain PIVETEAU

Bien évidemment c'est un contexte difficile pour des investisseurs, des promoteurs de mener à terme leur projet et pour toutes les villes qui n'ont pas reculé devant la transformation de leurs espaces – là, en l'occurrence à des fins économiques - débutés en 2007, même avant, Monsieur Alain BAUDIN. Evidemment que c'est un contexte difficile, évidemment que ça complique la commercialisation mais pour l'instant tout ce qui a été présenté, discuté, annoncé ici où là est en cours. On a parlé de Décathlon tout à l'heure, pour LEROY MERLIN il y a des perspectives de signature en juin mais eux-mêmes et tous les investisseurs sont en train de rationaliser au plus près leur anticipation du risque, ils anticipent, ils sont en train de reprendre l'ensemble de leurs projets pour, en gros, définir des priorités beaucoup plus resserrées. Ca explique des délais un peu plus longs que ce qui avait été prévu mais pour l'instant, les deux grosses locomotives qui sont importantes pour la ZAC et qui correspondent à la vocation de la ZAC sont soit en cours de lancement comme Décathlon soit en cours de signature donc contrairement à d'autres zones on n'est pas pour l'instant face à une difficulté qui serait insurmontable ou qui mettrait en péril le bilan de la ZAC, d'ailleurs c'est pour ça que le bilan qui vous est présenté ne modifie pas d'un euro la subvention d'équilibre qui clôt la relation entre la Ville et DSA, si on était dans une situation extrêmement délicate et difficile comme d'autres villes qui, c'est vrai, ont moins d'attractivité que l'espace niortais, on serait obligés de le modifier, ce n'est pas le cas pour le moment, ce qui ne veut pas dire qu'il faut relâcher les efforts qui sont entrepris par nombre d'entre nous.

Jérôme BALOGÉ

D'une part, je suis désolé que vous vous mépreniez sur mes intentions, Madame GAILLARD, cependant la série de questions que je vous posais était justement de connaître la situation autant que je puisse le savoir et puis d'autre part on peut s'interroger sur la destination finale, on peut être tenté de vendre des terrains viabilisés pour une destination qui n'était pas forcément celle prévue à l'origine de la ZAC, c'est-à-dire est ce que la ZAC Pôle Sports ne va pas devenir à terme une ZAC comme les autres, une autre zone commerciale puisque Décathlon se déplace, Castorama, Leroy merlin pardon - Castorama justement n'est pas très loin - et puis pour le moment, pas grand-chose d'autre à part la piscine, communautaire ou pas, à voir, donc l'interrogation est là, dans un contexte difficile on est tenté de se dire on a viabilisé les terrains, ça nous a coûté cher il faut s'en débarrasser, il faut les vendre donc voilà, est ce qu'on ne va pas changer la destination de la ZAC ? C'était le sens de mes questions à multiples reprises.

Pascal DUFORESTEL

Comme cela a été dit, on est sur un exercice qui est compliqué puisqu'on inaugure une nouvelle typologie de zone qui n'est pas une zone à tout faire comme celle que vous évoquez mais qui est une zone thématique. Tout ça en harmonie, à défaut que d'être intégré dans la politique économique de la CAN, avec le schéma de développement économique et commercial puisqu'elle a été pointée comme une zone destinée aux loisirs au sens général du terme, donc on est déjà dans un exercice un peu nouveau, néanmoins tout se passe bien puisqu'il y a la première étape Décathlon qui va se concrétiser en juillet comme on l'a vu précédemment, derrière ça entraîne y compris des petits opérateurs qui vont ouvrir sûrement fin juin - début juillet sur la même thématique du sport et aidés par les collectivités en matière économique par le biais d'une BRDE (Brigade de répression de la délinquance économique) notamment pour ouvrir une petite antenne spécialisée sur les arts martiaux dans la zone. Derrière ça, il y a les négociations qui ont été rappelées et qui avancent très bien avec l'enseigne Leroy Merlin qui a été évoquée et puis on a eu une autre aventure complexe au vu de l'évolution et de l'attractivité de l'ensemble du territoire qui était le village des loisirs, qui n'a pas pu aboutir en l'état puisque quand je dis attractivité, elle est générale et elle a donné lieu à la création de bowlings sur le territoire, d'autres espaces de mise en forme, etc...qui sont venus compléter une offre de loisirs qui était un peu en deçà du potentiel d'attractivité de notre agglomération. Donc le projet n'a pas pu aboutir, néanmoins d'autres opérateurs se sont intéressés pour développer une offre qui sera plus une offre commerciale qu'une offre de service comme l'était le village des loisirs, et de manière assez intéressante puisqu'on est, si c'est cela qui vous soucie au-delà des équilibres financiers de la zone concernée, des opérateurs très sérieux, trois ont répondu et l'on devrait aboutir avec l'un d'eux.. Donc on est vraiment dans une évolution progressive, équilibrée pour ce qui est du CRAC et des contraintes d'une ZAC et équilibrée dans son

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-267

**Direction Développement Urbain,
Habitat****ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE
D'AMÉNAGEMENT - APPROBATION DU COMPTE
RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ
(RÉALISATIONS 2012 - PRÉVISIONS 2013)**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Conformément aux dispositions de l'Article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 17 de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Pôle Sports approuvée en Conseil municipal du 24 juin 2005, Deux-Sèvres Aménagement a transmis à la Ville de Niort le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) sur l'opération dont elle est concessionnaire.

Le document qui reprend les éléments financiers fixés au bilan de l'opération comprend :

- la situation juridique et administrative ;
- l'état d'avancement physique et financier de l'opération ;
- les réalisations de l'exercice 2012 et les prévisions 2013 ;
- l'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes jusqu'au terme de l'opération ;
- les bilans, plans de financement et de trésorerie prévisionnels ;
- la note de conjoncture présentant l'avancement de l'opération et l'échéancier de réalisation.

Le bilan financier de la ZAC Pôle Sports reste globalement inchangé et s'équilibre en dépenses 34 099 K€HT et en recettes à 34 114 K€HT sans modification de la participation financière de la Ville de Niort arrêtée et adoptée en juin 2005 à 718 000 €HT.

Pour l'exercice 2013, les prévisions budgétaires de dépenses s'élèvent à environ 6 684 000 € HT consacrés majoritairement à l'achèvement de la procédure d'expropriation et des travaux de la phase 2. En recettes, les prévisions budgétaires s'élèvent à environ 4 315 000 €HT.

En dépenses :

- Foncier = 3 573 000 €HT

- les acquisitions restantes dans le cadre de la procédure d'expropriation engagée en 2010 et pour lesquelles une ordonnance d'expropriation a été rendue par le juge représentent un montant de 2 468 000 €HT
- frais d'acquisition : 202 000 €HT
- honoraires d'acquisition et de gestion : 88 000 €HT
- une provision pour actualisation des montants suite au jugement d'expropriation de 815 000 €HT a été prévue. En effet, dans la procédure d'expropriation en cours, la fixation des indemnités a été sollicitée et rendue par le juge pour les parcelles IK n°16 et IK n°21. Les montants fixés par le juge en première instance apparaissent comme étant largement supérieurs à l'évaluation des biens fournie par les services fiscaux (+ 1 227 000 €). Sur cette somme, 412 000 € ont déjà été consignés en 2012 pour permettre la prise de possession d'un bien ; le reste (815 000 €HT) est provisionné sur 2013.

- Travaux phase 2 = 2 218 000 €HT relatifs à l'achèvement des travaux :

- accès piétons et cycles à l'Acclameur
- accès piétons et cycles à Décathlon conformément à l'engagement pris.
- tranche conditionnelle relative à la finition des travaux rue de l'aérodrome
- travaux de démolition, dépollution et mise en état des sols
- aménagement des arrêts et abris bus

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

La délibération suivante concerne le bilan de la ZAC Pôle Sports avec la convention publique d'aménagement. La participation de la Ville au bilan de la ZAC reste inchangée, à 718 000 euros.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-268

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION D'OBJECTIFS - L'ESCALE - DES
LOGEMENTS ET SERVICES POUR LES JEUNES -
MAISON DE L'EUROPE**

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, tels que l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes - Maison de l'Europe, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

Pour préciser les attentes de la Ville de Niort et ses principes de financement des associations, celle-ci a souhaité renouveler avec cette association une convention d'objectifs qui porte sur les axes suivants :

- l'animation ;
- le logement ;
- l'épicerie sociale ;
- la mobilité européenne.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'allouer à l'association, au titre de l'année 2013, une subvention de fonctionnement de 190 000 €.

Par ailleurs, l'association rencontre des difficultés pour équilibrer ses comptes d'exploitation, dues en grande partie à l'état de ses équipements et à une baisse d'occupation structurelle, et dans une moindre mesure à son activité d'aide alimentaire (épicerie sociale) confrontée à la fin des aides à l'emploi qui majore ses coûts salariaux.

Il est proposé de contribuer, avec d'autres partenaires, à aider l'association à rééquilibrer ses comptes par une aide supplémentaire exceptionnelle de 15 000 €.

Ainsi, et globalement, il est proposé au Conseil municipal de verser à l'association au titre de l'année 2013, une subvention de 205 000 €, décomposée comme suit :

- 190 000 € de subvention annuelle de fonctionnement ;
- 15 000 € de subvention supplémentaire exceptionnelle.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention annuelle d'objectifs pour 2013 entre la Ville de Niort et l'association l'Escale ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-269

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS -
MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI
(MIPE) - SOLDE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'intérêt de l'activité de l'association , je vous propose d'adopter la présente convention qui fixe le montant de la subvention 2013 à 45 000 € et de verser à l'association le solde de 19 000 €. Pour mémoire, un acompte d'un montant de 26 000 € a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 21 décembre 2012.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'association Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi ;
- autoriser Madame le Maire à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention de 19 000 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Monsieur Jean-Claude SUREAU Vice-président de la MIPE n'a pas pris part au vote

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

La délibération suivante concerne le versement du solde de 19 000 euros à la Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi, la MIPE donc Monsieur SUREAU va vous en parler...

Jean-Claude SUREAU

Non je voulais tout simplement signaler qu'en tant que vice-président de la MIPE, je ne participerai pas au vote.

Elisabeth BEAUVAIS

Moi, je voulais savoir si un particulier pouvait faire appel à la MIPE et dans quelles conditions, selon quels critères.

Jean-Claude SUREAU

La MIPE travaille pour les collectivités locales à hauteur de 60% à 65% de son activité, et le reste ce sont des travaux réalisés soit dans des entreprises soit chez des particuliers.

Madame le Maire

Donc vous pouvez demander à la MIPE de faire des travaux...

Elisabeth BEAUVAIS

C'est tout type de travaux qu'on peut demander à la MIPE ?

Jean-Claude SUREAU

Essentiellement du bâtiment : Maçonnerie, placo mais je pourrais vous faire la liste et je vous ferai le devis après...

Elisabeth BEAUVAIS

Non, mais le jardinage, des choses comme ça ? Le jardinage, non ?

Madame le Maire

C'est plutôt EIVE, là.

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS - CONVENTION D'OBJECTIFS -
ASSOCIATIONS ENGAGÉES DANS L'AIDE
ALIMENTAIRE**

Madame Nathalie SEGUIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville de Niort accorde aux associations caritatives qui distribuent de l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, des subventions annuelles de fonctionnement.

La nouvelle charte alimentaire a été finalisée et signée en 2011. Pour accompagner la poursuite des efforts d'amélioration des conditions de l'aide alimentaire à Niort, il est nécessaire de renouveler pour 2013 les conventions d'objectifs avec ces associations axées sur le respect des engagements de la charte et les subventions qui leur sont allouées par la Ville.

Au plan national, les associations et les CCAS qui distribuent l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, témoignent tous d'une augmentation importante et continue du besoin, corrélée à l'apparition de nouveaux publics (jeunes retraités, personnes âgées, travailleurs pauvres, jeunes étudiants). Cette évolution se constate également à Niort.

Dans ce contexte, et pour valoriser l'implication de ces associations dans la réalisation de cette charte, il est proposé une augmentation de 15% par rapport à 2012 des subventions attribuées aux associations de la manière suivante :

- La Croix Rouge Française – délégation de Niort : **3 718 €**
- Les Restaurants du Cœur – délégation des Deux-Sèvres : **5 932 €**
- Le Secours Catholique Français – comité des Deux-Sèvres : **5 059 €**
- Le Secours Populaire Français – fédération des Deux-Sèvres : **5 369 €**

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

La Croix Rouge Française – délégation de Niort	3 718 €
Les Restaurants du Cœur – délégation des Deux-Sèvres	5 932 €
Le Secours Catholique Français – comité des Deux-Sèvres	5 059 €
Le Secours Populaire Français – fédération des Deux-Sèvres	5 369 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-271

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN
FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ ENVERS LES
PERSONNES AGÉES**

Madame Annie COUTUREAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Avec ses chiens visiteurs, l'association Cherveux Agility Education Canine intervient régulièrement dans différents Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de Niort. La venue de ces chiens apporte un soutien moral et social aux personnes âgées résidant dans ces établissements.

Compte tenu de la qualité de cette prestation pour les établissements de personnes âgées, il vous est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 750 € au titre de l'année 2013.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et Cherveux Agility Education Canine ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à cette association la subvention afférente d'un montant de 750 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Annie COUTUREAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Annie COUTUREAU

L'association Cherveux Agility Education Canine intervient régulièrement dans les EHPAD de Niort. Compte tenu de la qualité de cette prestation, il vous est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 750 euros au titre de l'année 2013.

Madame le Maire

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie. Je vous souhaite bonne soirée, bon appétit et bonne nuit.

PROCES-VERBAL